



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

Nantes, le 17 mars 2020

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Mesdames et Messieurs les professeurs d'éduca-
tion musicale et chant choral
de l'académie de Nantes

Rectorat

Inspection pédagogique ré-
gionale

Objet : Continuité pédagogique en éducation musicale (collège) et en musique (lycée)

En raison de l'urgence sanitaire, nous sommes aujourd'hui et pour un temps indéterminé face à une situation d'enseignement inédite mais heureusement ponctuelle. Au regard des instructions données par le Président de la République et l'ensemble des instances ministérielles, vous vous trouvez éloignés de vos élèves. Cependant, dans le même temps, il nous faut veiller à la continuité pédagogique en nous adaptant à la fois aux conditions actuelles mais aussi, en utilisant autant que possible, les ressources et outils à notre disposition. Le numérique, que beaucoup utilise déjà en classe ou en accompagnement au travail personnel, propose également les moyens de maintenir un lien pédagogique avec les élèves. C'est pourquoi, tout en connaissant les limites liées à la fracture numérique (foyer familial, zone blanche, etc.), je vous invite à utiliser autant que possible et nécessaire les outils et ressources connectés.

Dossier suivi par
Michel SEINCE
IA-IPR éducation musicale et
chant choral

4, rue de la Houssinière
B.P. 72616
44326 NANTES Cedex 3

Dans cette perspective, j'ai demandé aux webmestre et interlocuteur académique pour le numérique de notre discipline d'élaborer d'abord un outil de mutualisation des ressources pour les élèves scolarisés dans les classes à examen du lycée : classe de terminale de la voie générale (enseignement facultatif et enseignement de spécialité musique), classe de 1^{ère} de la voie générale (enseignement de spécialité musique), classe de terminale TMD. La plateforme destinée à recueillir les ressources des professeurs de musique de l'académie est déjà en place et les élèves concernés pourront bientôt y trouver des moyens pour poursuivre en partie la préparation des épreuves de la session 2020.

Pour les enseignements en collège et dans les autres classes du lycée, j'en appelle à votre responsabilité et liberté pédagogiques. En effet, vous êtes les seuls à pouvoir maintenir une cohérence dans les progressions pédagogiques mises en place depuis la rentrée. Par ailleurs, vous êtes également les seuls à connaître, dans votre établissement, les dispositifs et matériels mis à votre disposition pour assurer la continuité pédagogique. Bien évidemment, ce ne peut être un cours habituel dans la mesure où tout ce qui fait appel à une coopération directe et présentielle des élèves est proscrit. Cependant, ce message est également destiné à vous proposer des liens vers des outils et ressources pédagogiques qui ont été recensés depuis quelques jours.

Les outils : ils sont présentés sur une page spéciale « [Continuité pédagogique](https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/numerique-et-enseignement/continuite-pedagogique/) » de l'académie de Nantes : <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/numerique-et-enseignement/continuite-pedagogique/>

Une précision importante concernant la [plate-forme du CNED Ma Classe à la maison](#)

Cette plateforme est destinée à créer une ou plusieurs **classes virtuelles pour les élèves**. En raison des risques de saturation, elle n'est pas destinée à servir aux relations entre professionnels (enseignants, services, chefs d'établissements, inspecteurs, etc.). Pour l'organisation des



2/2

tâches professionnelles (hors élèves), vous pouvez utiliser un outil collaboratif et de communication tel que [VIA ma classe virtuelle](#).

Les ressources pour des séquences de cours : toutes les académies se mobilisent pour apporter des ressources à disposition des professeurs pour la mise en œuvre de la continuité pédagogique au collège et au lycée. Quelle que soit son académie, elle permet à chaque professeur de profiter des propositions émanant de toutes les autres. Cette [page](#) est ainsi complémentaire de celles, spécifiques à chaque académie et dont les adresses figurent également ici, proposent également des ressources utiles. Elle est hébergée sur le site de Créteil : <https://musique.ac-creteil.fr/spip.php?article502>

Pour accéder aux ressources et outils, vous devez absolument et systématiquement utiliser votre **adresse académique** ([prénom.nom@ac-nantes.fr](#))

Soucieux de la continuité des enseignements d'éducation musicale et de musique des élèves de l'académie de Nantes mais aussi conscient des diverses difficultés qui peuvent être les vôtres dans la situation actuelle, je vous assure de ma confiance et de mon soutien tant professionnel que personnel.

Bien cordialement,
Michel SEINCE
Inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional